
1ère session, 4e parlement, 16 Victoria, 1852-3.

BILL.

Acte pour abroger l'acte passé pour la protection de certaines espèces de gibier dans le comté de L'Islet, et certains autres actes ayant rapport au même sujet, et pour permettre aux municipalités du dit comté de faire des réglemens pour cet objet.

(Le titre à l'intérieur doit servir pour la troisième lecture.)

Reçu et lu pour la 1ère fois, mercredi 4 mai 1853

Seconde lecture, lundi, 9 mai 1853.

M. FOURNIER.

QUEBEC: